Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_022-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 9
Votants	: 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_022 : RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AQTA ENERGIES

Rapporteur François Le Cotillec

Le conseil d'administration de la SPL AQTA Energies a voté le 28 novembre 2025 le rapport annuel du mandataire pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

En votre qualité de membre du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Spéciale de la SPL AQTA Energies la lecture de ce rapport, que vous trouverez en pièce jointe, doit être inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal.
Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport et un vote est nécessaire.
Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL AQTA Energies tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Vu le CGCT et notamment l'article L1524-5

Le conseil, après avoir entendu le rapport

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel du mandataire SPL AQTA Energies pour l'année 2024/2025

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)